

## Aux parents plaçants

Romont, le 11 novembre 2025

### **Nouvelles tabelles des tarifs dès le 01.01.2026**

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons, en annexe, les nouvelles tabelles des tarifs qui entreront en vigueur dès le 01.01.2026 et vous prions de bien vouloir en prendre connaissance.

Vous avez également la possibilité de les consulter sur notre site internet [www.accueildejourglane.ch/tarifs/](http://www.accueildejourglane.ch/tarifs/)

Comme vous avez pu le lire dans les médias, la Loterie Romande, qui a soutenu les structures d'accueil de la petite enfance pendant de nombreuses années, réoriente son soutien à partir de 2026 en raison de modifications législatives. Cela engendre un manque à gagner important que notre Association doit absolument compenser. Pour continuer d'assurer un service de qualité, par conséquent, nous n'avons malheureusement pas eu d'autre choix que d'augmenter nos tarifs.

Si vous souhaitez mettre un terme à votre contrat de placement, le délai de résiliation est de trente jours pour la fin du mois suivant.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente



Isabelle Coquoz

Directrice



Alicia Richani

## Annexes mentionnées